



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONCF : RESILIENCE FACE A LA PANDEMIE ET NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR

Rabat, Jeudi 29 Juillet 2021- L'Office National des Chemins de Fer (ONCF) a tenu son Conseil d'Administration en mode visioconférence, sous la présidence de Monsieur Abdelkader AMARA, Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Les travaux de cette session ont été consacrés à l'approbation de l'arrêté des comptes 2020, à la présentation du projet de Contrat-Programme Etat-ONCF pour la période 2021-2026 ainsi que la présentation du projet de contribution au développement d'un écosystème industriel ferroviaire national.

En ouverture de la séance, Monsieur le Ministre a tenu à rappeler le contexte particulier dans lequel intervient ce conseil d'administration : notre pays poursuit sa lutte contre la propagation de la pandémie du Covid 19, tout en multipliant ses efforts pour réussir la large campagne de vaccination de la population, dans l'objectif d'atteindre l'immunité collective et accélérer la sortie de ce triste épisode pandémique.

Monsieur le Ministre a tenu à souligner que la crise sanitaire n'a pas manqué d'impacter lourdement les différents secteurs, dont celui des transports, de par les mesures préventives décrétées par notre pays pour stopper la propagation du virus, notamment en imposant la limitation de la mobilité des personnes. Le secteur ferroviaire n'a donc pas échappé à ces impacts et en a bien évidemment ressenti les effets.

Monsieur le Ministre a précisé, que malgré un contexte très peu favorable, l'ONCF a montré beaucoup de résilience, d'agilité et d'adaptabilité. **L'Office continue ainsi à s'engager sur la voie de la performance et de modernisation d'un secteur vital, amené à jouer pleinement tout son rôle dans la dynamique de développement socio-économique que connaît le Royaume, sous l'impulsion de la Vision Clairvoyante de Sa Majesté Le Roi, Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste.**

En prenant la parole, Monsieur Mohamed Rabie Khlie, Directeur Général de l'ONCF a tout d'abord tenu à préciser que face à cette conjoncture exceptionnelle, l'Office a su s'adapter, se dépasser et se mobiliser pour conforter davantage son positionnement en tant qu'épine dorsale de la mobilité durable.

Revenant sur les réalisations de 2020, le Directeur Général a souligné que les activités de l'ONCF avaient entamé l'année sur un trend remarquable de croissance, à deux chiffres, de l'ensemble de leurs indicateurs.

Ainsi, **sur la période du 1er Janvier au 15 Mars 2020, le chiffre d'affaires de l'activité Voyageurs avait connu une progression remarquable de +29% comparée à la même période en 2019**, avant de subir l'impact de la pandémie. Sur l'ensemble de l'année 2020, le trafic global s'est établi à 21,1 Millions de voyageurs avec un chiffre d'affaires de 803 Millions de Dirhams, en baisse de 52% par rapport à 2019. Par ailleurs, le taux de régularité des trains voyageurs, tous types confondus, était de 95% en amélioration de 3 pts par rapport à 2019.

Quant à l'activité fret et logistique ONCF, elle a su démontrer toute sa résilience grâce une organisation rigoureuse et adaptée au contexte. Dans ce cadre, tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés, dans le respect strict des normes sanitaires, pour assurer l'acheminement et l'approvisionnement entre autres, des produits de premières nécessités, vers les différentes régions du Royaume. C'est ainsi que **plus de 24,5 Millions de tonnes de marchandises ont été transportées durant l'année 2020, générant un chiffre d'affaires de 1,8 Milliard de DH contre 1,79 Milliard de DH en 2019.**

Grâce à cette résilience des activités fret et logistique, et malgré le recul du trafic Voyageurs, l'ONCF a pu enregistrer **un chiffre d'affaires global de 2,8 Milliards de DH avec une baisse limitée à -25% par rapport à 2019.** En consolidé, le chiffre d'affaires du groupe a atteint 3,1 Milliards de DH.

Par ailleurs, et pour atténuer l'impact de la crise sanitaire, l'ONCF a déployé un plan volontariste d'optimisation de ses charges. Au titre de l'année 2020, le total des charges d'exploitation (hors amortissements) s'est établi à 2,7 Milliards de DH en 2020 en baisse de 12% par rapport à 2019. **Ainsi, l'ONCF a pu dégager un niveau d'EBITDA positif de plus de 359 Millions de Dirhams en 2020 contre 995 Millions de Dirhams en 2019.**

En terme d'investissement, l'ONCF a réalisé 1,8 Milliard de DH contre 2,2 Milliards de DH en 2019, en se limitant à l'achèvement des opérations en cours et au stricts projets de maintien de la sécurité et de la qualité de service.

En ce qui concerne le projet de Contrat-Programme Etat-ONCF pour la période 2021-2026, Monsieur Khlie a rappelé qu'il s'agit d'un contrat qui acte les principes structurants de la réforme ferroviaire tels que définis dans le Protocole d'accord Etat-ONCF signé en Juillet 2019. Il cristallise ainsi l'engagement ferme des deux parties pour **la mise en place d'un nouveau modèle économique à même de pérenniser les performances réalisées par l'ONCF, et d'assurer le développement du réseau ferroviaire marocain dans un cadre optimal**, notamment en termes de financement et de synergies avec d'autres établissements et entreprises publics.

Monsieur le Directeur Général a précisé également que l'Office œuvre activement, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, à **l'émergence d'un écosystème ferroviaire national à forte composante technologique, intégré autour d'opérateurs publics et privé structurants, créateur de valeur économique & sociale, compétitif et exportable.** Cette ambition de création d'un écosystème ferroviaire fera l'objet d'une convention à conclure prochainement avec les pouvoirs publics.

Avant de conclure, Monsieur Khlie a tenu à rappeler qu'indépendamment d'éléments conjoncturels, le transport ferroviaire national est voué à un bel avenir. **Les réalisations enregistrées au 1er semestre 2021 en témoignent et démontrent encore sa forte résilience avec une reprise déjà bien amorcée.**

A fin Juin 2021, l'ONCF a réalisé **un chiffre d'affaires de 1,6 Milliard de DH, soit déjà plus de 91% du niveau d'activité réalisé durant la même période en 2019.** Le niveau d'EBITDA est même en amélioration à 400 Millions de DH contre 332 Millions de DH au 1er semestre 2019. L'ONCF démontre ainsi son fort engagement sur la voie de la performance, au service d'une mobilité durable, inclusive et innovante.

A la fin de la séance, les membres du Conseil d'Administration ont félicité l'ensemble des collaborateurs de l'Office pour les efforts louables déployés pour l'atteinte des objectifs et la contribution effective à l'anticipation de la mobilité durable.

A l'issue de cette réunion, les membres du Conseil d'Administration ont adressé un message de fidélité et de loyauté à **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste.**



COMMUNICATION FINANCIÈRE

COOPERS AUDIT S.A

83 avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Au Conseil d'Administration
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 22.856.318.450,06 MAD compte tenu d'une perte de 1.114.525.115,99 MAD. Ces états ont été établis par le management de l'Office dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes de TVA débiteurs totalisent un montant de l'ordre de 3.068 millions de dirhams dont 1.324 millions de dirhams de crédit de TVA au 31 décembre 2020. En l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.

Nous signalons par ailleurs, que le protocole d'accord signé entre l'ONCF et l'Etat en date du 13 novembre 2015, a fait l'objet d'un avenant en date du 14 juillet 2020 ayant pour objet la prise en charge par l'Etat du crédit de TVA détenu par l'ONCF cumulé jusqu'au 31 mai 2016 pour un montant de 1 528 millions de dirhams, ce qui a permis l'apurement d'une partie du crédit de TVA cumulé.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

COOPERS AUDIT S.A

expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Le rapport financier annuel de l'ONCF peut être consulté sur le site web de l'ONCF à l'adresse suivante : <https://www.oncf.ma/fr/Voyageurs/Relation-client/Telechargements>



COOPERS AUDIT S.A

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles</p> <p>Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles de l'office sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAD 62.020, soit 85% du total des actifs de l'Office. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'ETIC, les investissements sont évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation. - A leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation. <p>Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels de l'Office et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ; - La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ; - L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - La revue analytique des immobilisations et leurs variations.

COOPERS AUDIT S.A

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Auditeurs Indépendants

FIDARC GRANT THORNTON

FIDARC GRANT THORNTON
Members of the Grant Thornton
International
7-Bd. Driss Sijoum - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Faïçil MEKHOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
4:0522 42 11 90 - 05 22 29 86 70

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Office National des Chemins de Fer – 8 Bis rue Abderrahmane El Ghafiki, Agdal 10 000 Rabat
RC. 18721 – Tél : 0537 77 47 47 – Site Web : www.oncf.ma



COMMUNICATION FINANCIÈRE

Situation des comptes consolidés du GROUPE ONCF au 31 Décembre 2020

Bilan Consolidé du Groupe ONCF au 31 Décembre 2020

En MDH

Bilan Actif	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	711,1	921,8
Immobilisations corporelles	62 235,2	62 953,8
Immobilisations financières	3 721,9	2 689,4
Titres MEE	170,0	170,7
Ecart de conversion actif	54,2	152,9
Impôts différés actifs	71,6	59,5
Actif Immobilisé	66 964,1	66 948,2
Stocks	869,6	958,8
Créances d'exploitation	774,6	839,8
Créances diverses	3 842,9	5 113,8
Titres et valeurs de placement	149,1	151,9
Actif circulant	5 636,3	7 064,4
Trésorerie Actif	850,5	1 293,6
Total Actif	73 450,9	75 306,2

En MDH

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres Groupe	22 284,7	23 231,8
Capital social	37 724,8	37 724,8
Réserves Consolidées	- 14 493,0	- 12 481,6
Résultat net part groupe	- 947,1	- 2 011,4
Intérêts minoritaires	13,5	97,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	22 298,2	23 328,9
Provisions pour risques et charges	166,9	135,7
Dettes financières	43 080,3	41 894,8
Ecart de conversion passif	782,9	462,0
Passif Immobilisé	44 030,0	42 492,4
Dettes d'exploitation	3 168,2	4 144,1
Autres dettes	1 921,2	2 516,3
Autres provisions pour risques et charges	39,2	51,3
Passif Circulant	5 128,6	6 711,7
Trésorerie Passif	1 994,1	2 773,2
Total Passif	73 450,9	75 306,2

Compte de produits et charges Consolidé du Groupe ONCF au 31 Décembre 2020

En MDH

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	3 102,5	4 737,3
Autres produits	193,9	246,4
Produits d'exploitation	3 296,4	4 983,7
Achats revendus et consommés et autres charges d'exploitation	992,3	1 281,5
Autres charges externes	748,1	923,6
Impôts et taxes	25,4	32,1
Charges de personnel	1 295,2	1 446,6
Dotations d'exploitation	2 057,4	2 126,8
Charges d'exploitation	5 118,4	5 810,6
Résultat d'exploitation	- 1 822,0	- 826,9
Résultat financier	- 1 266,3	- 1 283,6
Résultat courant	- 3 088,3	- 2 110,4
Résultat non courant	2 149,7	201,5
Résultat d'entreprise	- 938,6	- 1 909,0
Impôt sur le résultat	2,1	45,6
Quote part des sociétés mises en équivalence	- 0,7	5,9
Résultat net consolidé	- 941,4	- 1 948,7
Part du Groupe	- 947,1	- 2 011,4
Intérêts minoritaires	5,7	62,8

Tableau des flux de trésorerie Consolidé du Groupe ONCF au 31 Décembre 2020

RUBRIQUES	Au 31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'activité	-
Résultat net des sociétés intégrées	- 941,4
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-
Dotations & reprises d'exploitation	2 325,7
Variation des impôts différés	- 15,7
Plus-values de cessions, nettes	- 2 279,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,7
Autres flux d'immobilisations	8,5
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	- 901,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 432,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 333,7
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-
Acquisition d'immobilisations	- 2 044,5
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1,1
Variation de périmètre de consolidation	106,6
Cession de titres consolidés	2 422,5
Autres variations d'immobilisation	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	485,7
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 0,7
Diminution des immobilisations financières	-
Augmentation des immobilisations financières	- 100,4
Augmentation des Dettes de Financement	4 447,3
Remboursements d'emprunts	- 2 588,2
Dotations en capital de l'Etat ou augmentation de capital	426,0
Variation des intérêts minoritaires, des titres MEE et des réserves consolidées	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 184,0
Variation de trésorerie	336,0
Trésorerie d'ouverture	- 1 479,6
Trésorerie de clôture	- 1 143,6

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31/12/2020

En Millions de dirhams

	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2019	37 724,8	- 12 481,6	25 243,2	34,9	25 278,1
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	37 724,8	- 12 481,6	25 243,2	34,9	25 278,1
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	- 2 011,4	- 2 011,4	62,8	- 1 948,7
Résultat global total de l'année	-	- 2 011,4	- 2 011,4	62,8	- 1 948,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	0,6	0,6
Dotations en capital	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	0,6	0,6
Au 31 décembre 2019	37 724,8	- 14 493,0	23 231,8	97,1	23 328,9
Au 1er janvier 2020	37 724,8	- 14 493,0	23 231,8	97,1	23 328,9
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	37 724,8	- 14 493,0	23 231,8	97,1	23 328,9
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	- 947,1	- 947,1	5,7	- 941,4
Résultat global total de l'année	-	- 947,1	- 947,1	5,7	- 941,4
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	0,7	0,7
Dotations en capital	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	88,3	88,3
Au 31 décembre 2020	37 724,8	- 15 440,1	22 284,7	13,5	22 298,2

Périmètre de consolidation au 31/12/2020

	31/12/2020		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
Office National des Chemins de Fer	100,00	100,00	Mère
Société SUPRATOURS	100,00	100,00	Intégration Globale
Société SUPRATOURS TRAVEL	100,00	100,00	Intégration Globale
Société INFRAWAY-MAROC	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Marocaine des Transports Rapides	93,06	93,06	Intégration Globale
Société des Basaltes Marocains	77,50	77,50	Intégration Globale
Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande	60,00	60,00	Intégration Globale
Institut de Formation Ferroviaire	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes	24,99	24,99	Mise en Equivalence
Société Chérienne de matériel Industriel et Ferroviaire	19,96	19,96	Mise en Equivalence

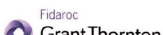


COMMUNICATION FINANCIÈRE

COOPERS AUDIT S.A

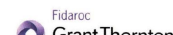
63, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Au Conseil d'Administration de
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT S.A



Observation

Comme mentionné dans l'état des informations complémentaires consolidé, et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 22.298 millions de dirhams compte tenu d'une perte consolidée de 941 millions de dirhams. Ces états ont été établis par le management de l'Office dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF » au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes de TVA débiteurs de l'ONCF totalisent un montant de l'ordre de 3.068 millions de dirhams dont 1.324 millions de dirhams de crédit de TVA au 31 décembre 2020. En l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.

Nous signalons par ailleurs, que le protocole d'accord signé entre l'ONCF et l'Etat en date du 13 novembre 2015, a fait l'objet d'un avenant en date du 14 juillet 2020 ayant pour objet la prise en charge par l'Etat du crédit de TVA débeté par l'ONCF cumulé jusqu'au 31 mai 2016 pour un montant de 1.528 millions de dirhams, ce qui a permis l'apurement d'une partie du crédit de TVA cumulé.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

COOPERS AUDIT S.A



d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles du Groupe ONCF sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAD 62.235, soit 85% du total des actifs du Groupe. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours. Comme indiqué dans la note « Méthodes d'évaluation » de l'ETIC, les investissements sont évalués : - A leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation. - A leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation. Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels du Groupe et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en expropriation, ainsi que les durées	Nos travaux ont principalement consisté à : - La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ; - La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ; - L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - La revue analytique des immobilisations et leurs variations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

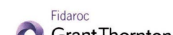
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

COOPERS AUDIT S.A



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Auditeurs Indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON



COOPERS AUDIT MAROC S.A

